

Elis
31 rue Voltaire - B.P. 62
F - 92003 Puteaux Cedex
Tél. : 01 41 25 45 00

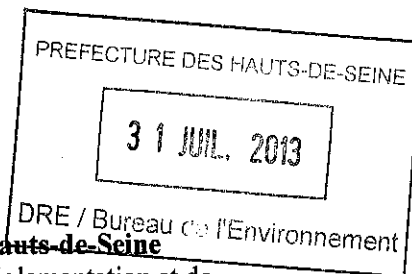
www.elis.com



Vêtements
professionnels
Fontaines
à eau
Ultra propre

Dossier suivi par :
Email :
Téléphone :

Céline MANUEL, Ingénieur Environnement ELIS SA
celine.manuel@elis.com
01.41.25.46.16



Préfecture des Hauts-de-Seine
Direction de la Réglementation et de
l'Environnement
Bureau de l'environnement et des Installations
Classées
167-177, avenue Joliot Curie
92 013 Nanterre - Cedex

Puteaux, le 31 Juillet 2013

Lettre remise en main propre

Copie : Monsieur Baptiste LORENZI – Chef de l'Unité Territoriale des Hauts de Seine, DRIEE

Objet : Demande d'Enregistrement d'une nouvelle installation de Blanchisserie Industrielle exploitée par la société MAJ à Nanterre, au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Annexes :

1. Identification du demandeur et emplacement du projet
2. Description, nature, volume et classement des activités

Pièces jointes : Dossier de demande d'enregistrement en 2 exemplaires

Monsieur le Préfet,

En application des articles L.512-7 et suivants du Code de l'Environnement et aux textes subséquents relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement, je soussigné Frédéric DELETOMBE, Directeur Industriel de ELIS SA et représentant de la société MAJ, ai l'honneur de vous transmettre ce jour une demande d'enregistrement pour une nouvelle Blanchisserie Industrielle au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Cette nouvelle installation d'une capacité de 100 tonnes de linge traité par jour, située 24 rue des Peupliers à Nanterre, relèvera du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2340 « Blanchisserie, laverie de linge à l'exclusion du nettoyage à sec visé par la rubrique 2345 » de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.



Le bâtiment de cette nouvelle blanchisserie consistera en la réhabilitation et l'adaptation d'un bâtiment existant vers un usage de blanchisserie et la construction d'une extension. A ce titre, la société SCI Senior déposera une demande de permis de construire auprès de la mairie de Nanterre. Ainsi cette demande d'enregistrement sera complétée du récépissé de dépôt de ce permis de construire sous 10 jours suivant le dépôt de cette demande d'enregistrement conformément à l'article R512-46-6 du code de l'environnement.

Veillez trouver en annexes de cette demande, l'identification détaillée du demandeur, l'emplacement du projet, ainsi que la description de la nature, du volume des activités envisagées et des rubriques de la nomenclature des installations classées concernées.

Nous joignons à la présente demande deux (2) exemplaires du dossier de demande d'enregistrement comportant l'ensemble des éléments demandés aux articles R512-46-3 à R512-46-7 du livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement. Ces articles sont pris en application de la partie législative du Code de l'Environnement et notamment du titre 1^{er} du Livre V relatif aux ICPE.

Dès lors que le dossier sera jugé régulier et complet, nous vous transmettrons quatre (4) autres exemplaires du dossier de demande d'enregistrement destinés aux communes présentes dans un rayon d'un kilomètre autour du site.

Conformément aux dispositions de l'article R.512-46-4 du Code de l'Environnement et pour une meilleure lisibilité du document, nous formulons la demande que le plan d'ensemble soit présenté à l'échelle 1/300^{ème} au lieu de 1/200^{ème}.

Restant bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile au bon aboutissement de notre demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.



Frédéric DELETOMBE
Directeur Industriel

ANNEXE 1

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR ET EMPLACEMENT DU PROJET

DEMANDEUR	
Identité	Monsieur Frédéric DELETOMBE
Qualité	Directeur Industriel ELIS SA représentant MAJ
SIEGE SOCIAL	
Société	MAJ
Adresse	31 chemin latéral au chemin de Fer, 93507 PANTIN
ETABLISSEMENT FUTUR FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT	
Désignation	MAJ ELIS NANTERRE
Adresse	24 rue de peupliers, 92000 NANTERRE
Parcelles cadastrales	Section L : 18, 24, 63, 86 Section L : 21 et 39 pour partie
PERSONNE EN CHARGE DU SUIVI DU DOSSIER	
Identité	Madame Céline MANUEL
Qualité	Ingénieur Environnement
Adresse	ELIS SA - 31, rue Voltaire – BP 62 – 92803 PUTEAUX CEDEX
Téléphone	01.41.25.46.16
Fax	01.41.25.47.86
Email	celine.manuel@elis.com

ANNEXE 2

DESCRIPTION, NATURE, VOLUME et CLASSEMENT DES ACTIVITES

MAJ souhaite implanter une nouvelle blanchisserie industrielle à Nanterre, 24-30 rue des peupliers. La capacité de linge à traiter sur ce futur site étant supérieure à 5 tonnes/jour (100 tonnes de linge par jour), cette installation relèvera du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2340 « Blanchisserie, laverie de linge à l'exclusion du nettoyage à sec visé par la rubrique 2345 » de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Cette rubrique de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est régie par l'arrêté ministériel du 14 Janvier 2011.

Le bâtiment de cette nouvelle blanchisserie consistera en la réhabilitation et l'adaptation d'un bâtiment existant et la construction d'une nouvelle surface.

Les opérations suivantes relatives à l'activité de blanchisserie industrielle seront effectuées sur site :

- Ramassage de linge sale chez les clients avec une flotte de véhicules
- Réception, tri des sacs de linge sale en provenance des clients
- Traitement du linge : lavage, essorage, séchage et finition
- Préparation des expéditions de linge propre
- Distribution du linge propre chez les clients.

Les rubriques de la nomenclature dont les installations prévues sur site relèvent, seront : (cf tableaux pages suivantes)

Tableau : Rubriques concernées dans la nomenclature des installations classées (1/2)

Rubrique	Désignation de l'activité	Paramètres caractéristiques	Régime ¹
2340	Blanchisserie, laverie de linge à l'exclusion du nettoyage à sec visé par la rubrique 2345. La capacité de lavage de linge étant : 1. Supérieure à 5 t/j	100 tonnes / jour	E
1200	Combustibles (fabrication, emploi ou stockage de substances ou mélanges) telles que définies à la rubrique 1000 à l'exclusion de celles visées nominativement ou par famille, par d'autres rubriques 2. Emploi ou stockage. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : c) supérieure à 2 t mais inférieure à 50 t	5,25 tonnes d'agent de blanchiment (Personril) composé de 10 à 30 % de peroxyde d'hydrogène	D
2910	Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771. A. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds ou de la biomasse, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique maximale de l'installation est : 2. Supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW	1 chaudière de 4 MW implanté dans un local spécifique	DC
2910	Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771. A. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds ou de la biomasse, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique maximale de l'installation est : 2. Supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW	14 séchoirs gaz d'une puissance totale de 7 MW 3 dé mêloirs d'une puissance totale de 780 kW 7 calandres gaz d'une puissance totale de 5,22 MW 7 aérothermes d'une puissance totale de 210 kW Puissance totale : 13 210 kW	DC

¹ (E) soumis à enregistrement – (D) soumis à Déclaration – (C) soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du Code de l'Environnement – (NC) Non Classé

Tableau : Rubriques concernées dans la nomenclature des installations classées (2/2)

Rubrique	Désignation de l'activité	Paramètres caractéristiques	Régime ²
2915	<p>Chauffage (procédés de) utilisant comme fluide caloporteur des corps organiques combustibles :</p> <p>2. Lorsque la température d'utilisation est inférieure au point éclair des fluides, si la quantité totale de fluides présente dans l'installation (mesurée à 25 °C) est supérieure à 250 l :</p>	Calandres à gaz utilisant un volume total de fluide (huile) de 3 400 l à une température d'utilisation inférieure au point éclair du fluide	DC
1172	<p>Stockage et emploi de substances ou préparations dangereuses pour l'environnement - A -, très toxiques pour les organismes aquatiques, telles que définies à la rubrique 1000 à l'exclusion de celles visées nominativement ou par familles par d'autres rubriques.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>Inférieure à 20 t</p>	<p>3,6 tonnes d'hypochlorite de soude (javel) +</p> <p>0,6 tonnes de mouillant (Mulan Cifro)</p> <p>Total : 4,2 tonnes</p>	NC
1611	<p>Acide formique à plus de 50% en poids d'acide (emploi ou stockage de)</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>Inférieure à 50 t</p>	3,57 tonnes d'acide formique à 80%	NC
1630	<p>Soude ou potasse caustique (fabrication industrielle, emploi ou stockage de lessives de)</p> <p>B. Emploi ou stockage de lessives</p> <p>Le liquide renfermant plus de 20% en poids d'hydroxyde de sodium ou de potassium.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>Inférieure à 100 t</p>	12,5 tonnes de lessive de soude à 30%	NC

² (E) soumis à enregistrement – (D) soumis à Déclaration – (C) soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du Code de l'Environnement – (NC) Non Classé